

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-055**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Eglise de Saint-Eloy-les-Tuileries
Complément de travaux de restauration
Intervention sur l'installation campanaire

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hervé FORESTIER, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, et M. Edmond LAGORCE.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Jean-Christophe MERILHOU
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Edmond LAGORCE donne pouvoir à André DUBOIS

SECRETAIRE : Francis LATRONCHE

Rapporteur : F. DELORT

Considérant les travaux de restauration de l'église de Saint-Eloy-les-Tuileries, il est nécessaire d'intervenir sur l'installation campanaire existante ;

Considérant que pour pérenniser l'installation dont la cloche est classée, des travaux doivent être réalisés sur l'installation ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation des travaux sur l'installation campanaire de l'église

- **approuve** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessous :

Installation campanaire (sonnerie fausse volée) sur l'Eglise de Saint-Eloy					
Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Fourniture	3 278 €	Etat	DRAC	1 935 €	50 %
		Conseil Départemental	LS	387 €	10 %
Main d'œuvre	592 €	<i>Sous-total :</i>		2 322 €	60 %
		<i>Autofinancement :</i>		1 548 €	40 %
TOTAL :	3 870 €	TOTAL :		3 870 €	100 %

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190411-DC201975121-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Le Président :

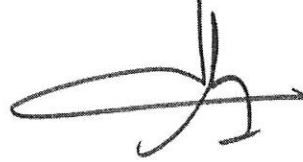
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **15 AVR. 2019**

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190411-DC201975121-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.